

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Trail Urbain – 18 Mars 2017 – Seurre

NOM :Prénom :

Sexe : Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :/...../...../.....

E-Mail (facultatif) :@.....

Licencié* F.F.A. ou F.F.T.R.I.

Club :licence n° :

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins de 1 an

Course de 1 km* Ecole d'Athlé (2006 à 2010) à 17h30

Course de 2 km* Benjamins et Minimes (2002 à 2005) à 17h45

Trail de 8 km* (dès 2001) à 19h00 Trail de 16 km* (dès 2001) à 18h45

*cocher la ou les case(s) concernée(s).

Conformément aux articles 5 et 6 de la loi 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage et aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport, modifiés par décret n° 2016-1157 du 24 août 2016, chaque participant doit fournir soit :

- une photocopie d'une licence F.F.A. ou F.F.Triathlon de la saison sportive en cours.
- pour tous les autres, un certificat médical de non contre-indication à la « pratique du sport » de moins de 1 an (sauf pour le 1 km non compétitif).

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course pédestre du 18 Mars 2017 et en accepter les différentes clauses.

Date : Signature du participant :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Mme ou Mr

Autorise ma fille , mon fils

Nom :Prénom :

à participer à la course pédestre du dimanche 18 Mars 2017.

Signature du représentant légal :

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte : **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport** (sauf pour le 1 km non compétitif) ou copie de licence F.F.A. ou F.F.T.R.I. en cours de validité.

Participation de 2 € (cours enfants), 10 € (8 km), 14€ (16km) chèque à l'ordre du **Triathlon-Club-Seurreois**. A retourner **avant le 15 Mars 2017** au : **Triathlon-Club-Seurreois – 1 rue de la Renardière– 21250 SEURRE**

INFOS: <http://triathlonseurreois.chez.com/>



terre de running



Cycles
Martin
Nuits Saint Georges

URBAN TRAIL

semi-nocturne

Courses Jeunes, 8 et 16km


SEURRE

Samedi 18 Mars 2017 dès 17h30

+

concert Rock


CHAMPAGNE
BOURGOGNE
BANQUE ET ASSURANCES


Les Mousquetaires


Midol-Monnet
OPTICIEN CONSEIL
Seurre - Nuits-Saint-Georges


Auto Ecole Seurreoise


RENAULT
CRÉATEUR D'AUTOMOBILES
Garage Joly - Seurre


Le Temps d'une Pause

Règlement de la course de Seurre 2017

et courses jeunes

Article 1

Lieux et dates :

Le **Triathlon-Club-Seurois** organise 3 courses pédestres, le **dimanche 18 mars 2017** au départ de la place des Marronniers à Seurre (21250).

Le 1 km : départ prévisionnel à 17h30 (École d'Athlétisme et poussins 1km, nés entre 2006 et 2010),

Le 2 km : départ prévisionnel à 17h45 (Benjamins et Minimes nés entre 2002 et 2005),

Le 8 km : départ prévisionnel à 19h00 (nés en 2001 et avant).

Le 16 km : départ prévisionnel à 18h45 (nés en 2001 et avant).

Les concurrents doivent être présents 30 minutes avant leur épreuve.

Article 2

Récupération des dossards :

Les dossards seront remis le **samedi 18 Mars 2017** sur le site de la course à **partir de 15h30** jusqu'à 30 mn avant le départ de la course.

Les dossards devront être portés sur la poitrine, être bien visibles.

Chaque participant doit **se munir d'épingles** afin d'attacher son dossard.

Article 3

Les catégories :

Classement par catégorie d'âge et par sexe :

Benjamins (2004-2005), Minimes (2002-2003), Cadets (2000-2001), Juniors (1998-1999), Espoirs (1995 à 1997), Seniors (1978 à 1994), Vétérans 1 (1977 à 1968), Vétérans 2 (1967 à 1958), Vétérans 3 (1957 à 1948) et Vétérans 4 (1947 et avant).

Article 4

Inscription :

Les droits d'inscription s'élèvent à :

- 2 € pour les 1 et 2 km en pré-inscription (2€ le jour de l'épreuve),

- 10 € pour le 8km en pré-inscription (12 € le jour de l'épreuve).

- 14 € pour le 16km en pré-inscription (16 € le jour de l'épreuve).

L'inscription ne sera définitive que lorsque toutes les pièces auront été fournies : bulletin d'inscription complet avec le règlement à l'ordre du «**Triathlon-Club-Seurois**» ainsi qu'un certificat médical de non contre-indication à la « pratique de la course à pied en compétition » de moins d'un an ou d'une photocopie de la licence sportive F.F.A. ou Triathlon 2017.

Le dossier complet doit être renvoyé avant le 15 Mars 2017 au **Triathlon-Club-Seurois** – 1 rue de la Renardière – 21250 SEURRE. L'inscription est possible sur place le jour de l'épreuve à partir de 15h30 (surcoût 2€).

Article 5

Droit à l'image :

Le sportif (ou les parents) autorise(nt) l'utilisation de son (leur) image uniquement pour la communication du **Triathlon-Club-Seurois** y compris sur le(s) site(s) Internet.

Article 6

Ravitaillement :

Un poste de ravitaillement est prévu à l'arrivée de toutes les courses et à mi-parcours pour le 16km.

Article 7

Classement et récompenses :

- Des **coupes et médailles** récompenseront les **trois premiers** hommes et femmes du classement « Scratch » et **de chaque catégorie** (sauf sur le 1 km – course non classante et non compétitive)

- **Primes sur le 16 km** : 400€ en primes attribués aux 3 premiers hommes et femmes SCRATCH

(1^{er} : 100€, 2^{ème} : 70€ ; 3^{ème} : 30€).

- **Divers lots (600€ au total)** seront attribués par tirage au sort lors de la remise de prix.

Ils ne seront remis que si la personne gagnante est présente lors du tirage. En cas d'absence, les lots seront à nouveau tirés au sort.

- Une médaille sera remise à l'arrivée aux jeunes participants du

1 km (course non classante et non compétitive) et aux jeunes coureurs du 2km.

Article 8

Assurance et responsabilité :

Le **Triathlon-Club-Seurois** et la municipalité ne sauraient être tenus pour responsables des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part. Une assurance a été contractée garantissant la Responsabilité Civile Générale de l'organisation.

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Chaque participant doit vérifier que son assurance Responsabilité Civile Individuelle-Accident couvre bien l'activité pratiquée.

Article 9

Organisation :

L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement en fonction des effectifs, des horaires à respecter, du temps ou pour tout autre motif qu'elle jugera utile.

Article 10

Surveillance Médicale et soins :

Un poste de secours fixe de la Protection Civile se tiendra à l'arrivée. Un médecin sera également présent.

Article 11

Douches :

Les douches du terrain de foot de Seurre seront à la disposition des concurrents. Elles fermeront à l'issue de la remise des récompenses.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vol d'objets dans les douches.

Article 12

Remboursement/annulation :

Remboursement sur présentation d'un certificat médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve.

Pour des raisons de sécurité (météo trop défavorables,...), l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses, de modifier les parcours, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.